



Le projet consiste en la création d'une zone industrielle de transformation agricole de haute technologie dotée d'un centre de recherche et développement dans l'arrondissement de Nkoteng, région du Centre.

Entamée depuis un an, l'étude actuarielle commandée par la CNPS avait pour objectif principal d'évaluer la soutenabilité financière du régime géré par l'organisme de protection sociale camerounais à court, moyen et long terme, en vue de proposer des options de réformes. L'étude a été faite par le cabinet FINACTU, groupe de conseil dédié à l'Afrique et qui jouit d'une expérience privilégiée dans de très nombreux domaines dont la protection sociale.

A l'issue des travaux, les experts sont formels ! La CNPS jouit d'une santé florissante ! Les projections réalisées par FINACTU, sur la base de son modèle actuariel propre ATLAS©, ont mis en évidence que cette santé prospère avait vocation à se renforcer sur les 30 prochaines années. Comme le précise Denis Chemillier-Gendreau, Président-Fondateur du groupe FINACTU : *« Sur les 3 prochaines décennies, nos projections actuarielles réalisées sur notre logiciel ATLAS©? montrent que la CNPS va continuer à dégager des excédents techniques qui vont passer d'environ FCFA 100 milliards aujourd'hui à près de FCFA 450 milliards en 2050 ».*

Poursuivant sur les raisons de cette performance qui place d'ailleurs la CNPS du Cameroun dans une position remarquable dans l'espace CIPRES (Conférence interafricaine de la prévoyance sociale) et au-delà, Denis Chemillier-Gendreau ajoute : *« Ce qui doit être souligné dans le cas de la CNPS est la bonne maîtrise des frais de gestion qui ont même diminué sur les*

10 dernières années, grâce à un effort de rationalisation permanente et à une informatisation de qualité ». De même, les réformes paramétriques impulsées par la CNPS ont permis d'améliorer très significativement le paiement des prestations sociales. En définitive, il faut noter que ces études actuarielles sont recommandées aux organismes de prévoyance sociale autant par les instances internationales, panafricaines que nationales. Selon les textes de base de l'organisme de sécurité sociale camerounais : « La CNPS doit effectuer au moins, tous les cinq ans, une analyse actuarielle et financière des branches de prestations sociales ».

En droite ligne de ces recommandations, l'étude actuarielle qui s'achève augure donc de bons auspices pour l'organisme de prévoyance sociale qui couvre environ un million de Camerounais, dans les trois grandes branches de prestations sociales à savoir : les prestations familiales ; les pensions de vieillesse invalidité et décès et les risques professionnels.

Source: L'Elite N°048